

MINUTES DE LA PREUVE.

CHAMBRE DES COMMUNES, MARDI, 26 mai, 1891.

Le comité se réunit sous la présidence de M. KIRKPATRICK.

M. JAMES WOODS est assermenté et interrogé :

Par le président :

Q. Quel est votre nom ?—R. James Woods, exerçant les fonctions de secrétaire-trésorier de la Commission du havre de Québec.

Par M. Geoffrion :

Q. Depuis combien de temps êtes-vous à l'emploi de la Commission du havre de Québec ?—R. Depuis 1876.

Q. Vous exercez les fonctions de secrétaire-trésorier ?—R. Oui.

Q. Il n'y a pas de secrétaire-trésorier en titre ?—R. Non.

Q. Quel était le secrétaire-trésorier avant que la charge devint vacante ?—R. A. H. Verret.

Q. Quand cessa-t-il d'être secrétaire-trésorier ?—R. Au mois de février, 1890.

Q. Depuis lors vous avez été au bureau de la commission et vous avez la garde de ses archives ?—R. Oui.

Q. Avez-vous apporté tous les documents qui se trouvaient au bureau de la commission, et se rattachant aux contrats mentionnés dans le subpoena qui vous a été signifié ?—R. Oui, tous ceux que j'ai vus.

Q. Pouvez-vous me dire si parmi ces papiers se trouvent des soumissions demandées pour le bassin de radoub de Lévis, en 1878 ?—R. Il n'y en a qu'une partie seulement.

Q. Les plans et les devis devraient y être ?—R. Les plans du bassin de radoub sont, je crois, au ministère des Travaux Publics. Je m'étais entendu avec l'ingénieur pour l'envoi de tous les plans du bassin Louise et du bassin de radoub, mais je crois que les plans du bassin de radoub ont déjà été expédiés au ministère des Travaux Publics.

Q. Avez-vous aussi les avis demandant des soumissions ?—R. Non ; ils sont dans un cahier, au bureau. Je pourrais les demander.

Q. Ils sont sans doute annexés aux contrats ?—R. Oui.

Q. Vous rappelez-vous s'il existe un contrat supplémentaire en rapport avec les travaux du bassin de radoub de Lévis ?—R. Oui.

Q. Avez-vous apporté la correspondance et autres documents se rattachant à ce contrat supplémentaire ?—R. Je le crois.

Q. Pouvez-vous les produire maintenant ?—R. Il me faudrait un peu de temps.

Q. Ils ne sont pas classés ?—R. Non, ils sont mis en liasse par ordre d'années. L'ouvrage a dû être fait rapidement, suivant les ordres de la commission, et l'on n'a pas eu le temps d'en préparer l'analyse. Si le comité veut me donner le temps nécessaire, je produirai ces documents.

Q. Vous pourriez au moins mettre la main sur le contrat supplémentaire passé en 1884, si je ne me trompe pas ?—R. Oui, je le crois.

Q. Où se trouvent ces documents ou ces pièces—dans l'autre chambre ?—R. Oui.

Q. Vous feriez mieux d'aller les chercher ?—R. Voici le premier contrat de 1878, et le contrat supplémentaire reliés en un volume.

Q. La correspondance ne se trouve pas dans ce volume ?—R. Non.

Q. Il vous faudrait faire de nouvelles recherches pour trouver la correspondance ?—R. Oui, et cela prendrait quelque temps pour la réunir.